



La révision du PLU est lancée !

En avril 2022, le Conseil Municipal a voté le lancement de la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Notre PLU actuel date de 2009, et s'il a fait l'objet de quelques procédures de modification, il n'est désormais plus adapté aux besoins de notre territoire. En effet, on estime que la durée de vie d'un PLU est d'environ 10 ans, car il est difficile de prévoir l'évolution d'une commune au-delà.

De plus, depuis 2009, le cadre législatif et réglementaire des documents d'urbanisme a beaucoup évolué et le document communal doit prendre en compte et retranscrire, à son niveau, ces évolutions. En particulier, le PLU doit se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Roissy Pays de France, c'est-à-dire les objectifs pris à l'échelon intercommunal.

A travers ce nouveau document, nous souhaitons maintenir l'âme de notre village en préservant notre environnement et nos espaces agricoles, en limitant la densification de la commune tout en développant des équipements publics et commerces de proximité.

Cette première publication vous permettra de comprendre ou de vous familiariser de nouveau avec le PLU.

Pour savoir comment s'informer ou participer, RDV en dernière page !

Travailler
Se loger
Se déplacer
Se divertir
Préserver
Maitriser
Valoriser
Se rencontrer

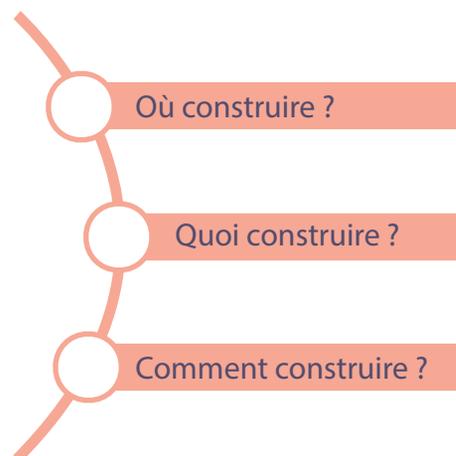
A quoi sert le PLU ?

Document de planification fixant les règles d'urbanisme de la commune, le PLU organise l'avenir du territoire en anticipant ses évolutions pour mieux les maîtriser et les coordonner, dans une perspective de développement durable et solidaire.

Il est l'expression d'un projet qui touche aussi bien la répartition des logements, le développement économique, les équipements publics, que les espaces verts, le stationnement, les transports, la protection de l'environnement et des paysages, le maintien des corridors écologiques, la préservation du patrimoine, etc...

La démarche doit permettre de créer les conditions pour la mise en place d'un cadre de vie agréable, viable, équitable et donc durable et de répondre aux besoins de tous.

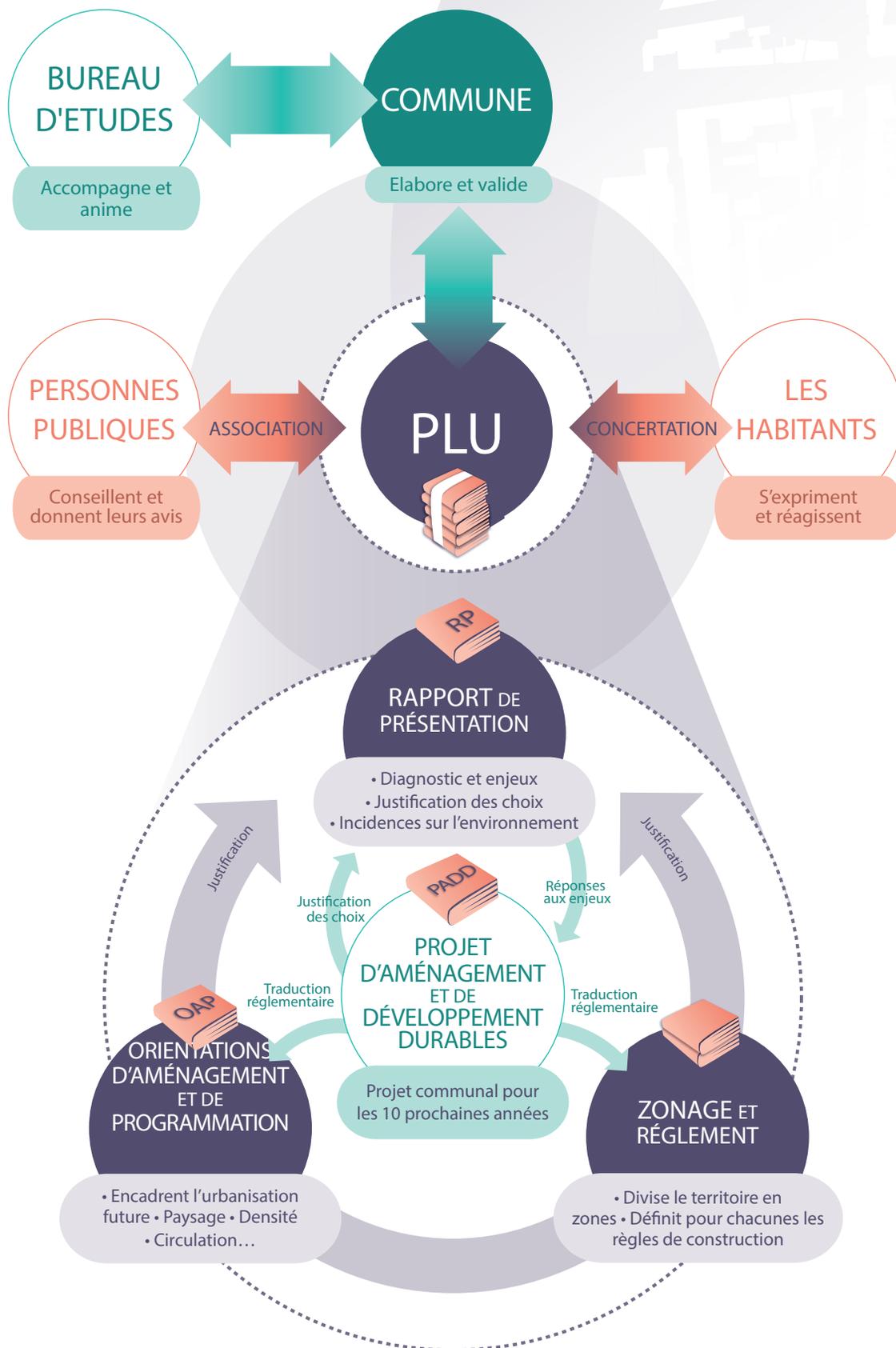
Le PLU s'impose à tous et sert de référence pour l'instruction des demandes d'occupation du sol (permis de construire, permis de démolir, déclarations des travaux...)



Une démarche partagée et concertée

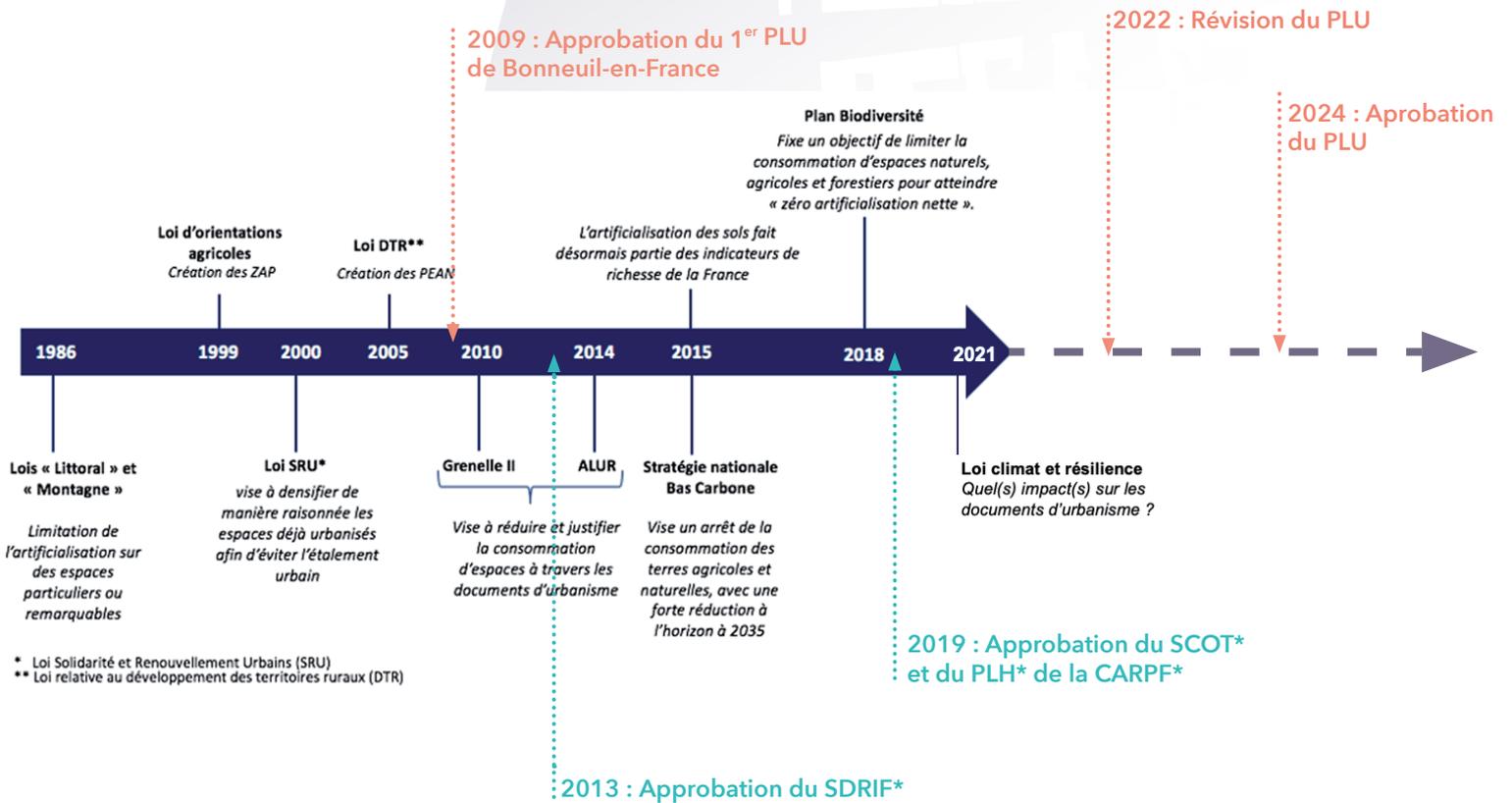
La commune n'est pas seule pour élaborer son document.

De nombreux acteurs l'accompagnent, à différentes étapes et à différents niveaux.



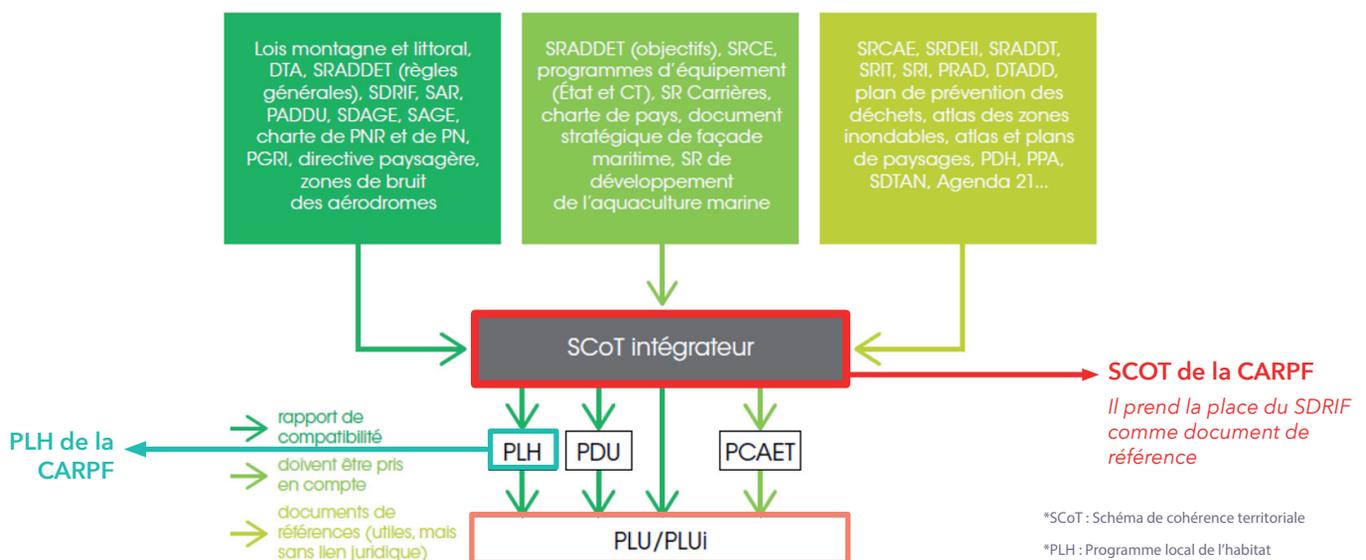
Evolution de la Planification

En 2009, la commune de Bonneuil-en-France a approuvé son 1^{er} PLU.
 Dix ans plus tard, elle entame sa révision pour une approbation prévue en 2024.
 Depuis 2009, la législation a beaucoup évolué. Si dès les années 2000, les documents donnaient plus de place à l'environnement et devaient veiller à limiter la consommation foncière, cette tendance s'est renforcée au fil des années avec des lois comme celles du Grenelle, le plan biodiversité ou encore récemment avec la loi climat et résilience (2021). L'objectif est peu à peu de parvenir à une « zéro artificialisation nette » (ZAN) à horizon 2050, c'est à dire que tout espace consommé devra être compensé par la recréation d'espace naturel.



Les documents supra-communaux qui s'imposent au PLU

Le PLU se situe à l'échelon le plus bas dans la hiérarchisation des normes des documents d'urbanisme, car il concerne l'échelle la plus petite. Ainsi, la commune doit intégrer toutes les politiques supra-communales qui s'imposent au PLU selon des rapports différents (compatibilité, prise en compte...).



Source du schéma : www.beaunecoteetsud.com

*SCoT : Schéma de cohérence territoriale

**PLH : Programme local de l'habitat

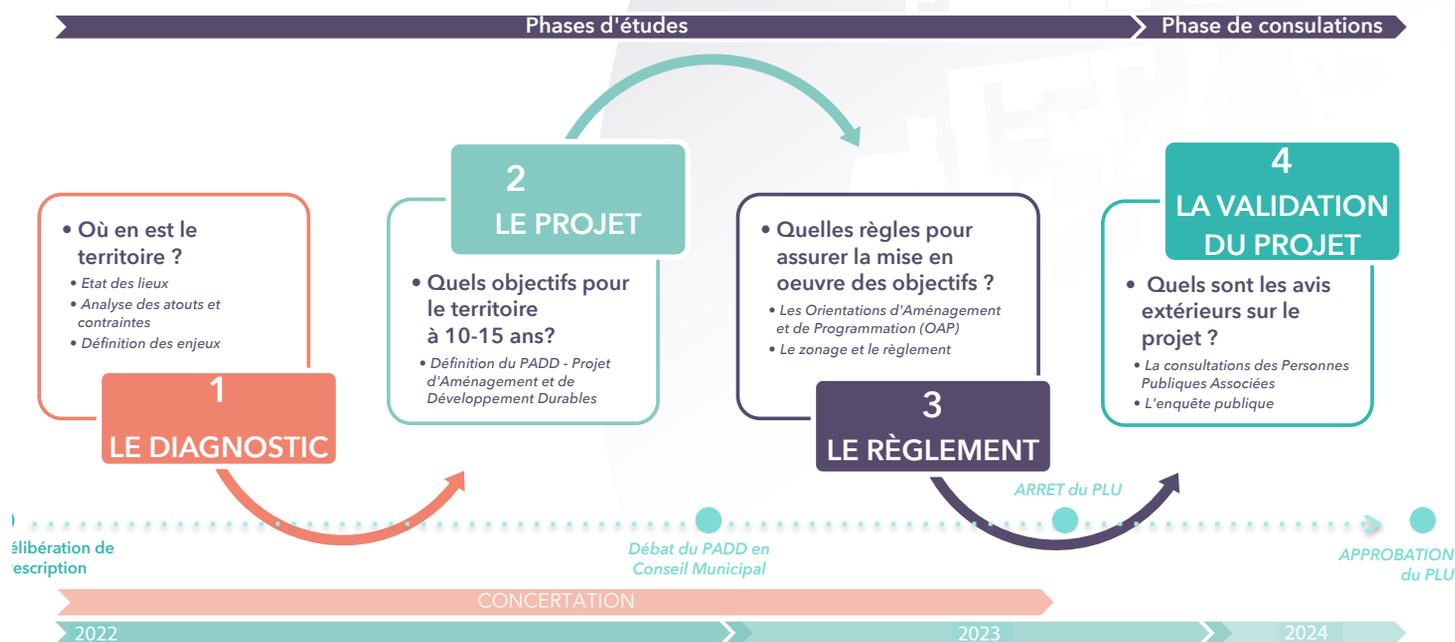
*CARPF : Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

*SDRIF : Schéma directeur de la région Ile-de-France

2 ans pour élaborer le nouveau document

La révision du Plan Local d'Urbanisme est une démarche longue, qui s'enrichit au fur et à mesure que l'on franchit les différentes étapes. Chacune d'elle nourrit la suivante pour aboutir à l'adoption du PLU par le Conseil municipal.

Si le PLU actuellement en vigueur constitue déjà une base de connaissance, la révision remet à plat la totalité du document et de ses dispositions.



Envie d'en savoir plus ? De donner votre avis ?

La concertation doit permettre à chaque habitant de faire part de son expérience et d'exprimer ses souhaits d'évolution pour la commune.

La concertation mise en place dans le cadre du PLU est multiple, vous trouverez plusieurs occasions de vous informer et de donner votre avis.

S'informer

Sur internet :

- ⇒ <https://www.bonneuil-en-france.fr>
Vous y trouverez les articles pour suivre les différentes étapes du projet...

Dans votre boîte aux lettres :

- ⇒ Bulletin municipal
- ⇒ Flyers PLU

S'exprimer

⇒ Registre de concertation disponible en mairie aux jours et horaires d'ouvertures.

⇒ Nous écrire par mail :
mairie@bonneuil-en-france.fr

